



REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le Lundi 06 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hippolyte, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick PASQUIER, Maire.

Conseillers en exercice : 14 Conseillers présents : 9 Absents : 5 Pouvoir : 4 Votants : 13

PRÉSENTS : Mesdames Martine CZAPEK-THINSELIN, Marilène CHARTRAIN, Bernadette CATRIN, Catherine QUESNOT, et Messieurs Patrick PASQUIER, Alain MADEC, Alain JACQUES, Christian RABUSSEAU, Hervé CHAPU.

ABSENTE SANS POUVOIR : Mme Barbara FERGUSON.

ABSENTES AVEC POUVOIR : Mme Sandrine PLAZA avec pouvoir à Mme Martine CZAPEK-THINSELIN et Mme Elsa RONSHEIM avec pouvoir à Catherine QUESNOT, Mme Claire BELLANGER avec pouvoir à M le Maire et Mme Betty THÉODET avec pouvoir à Alain MADEC.

Mme Marilène CHARTRAIN a été nommée secrétaire de séance.

La convocation a été envoyée le 02/11/2023.

Le quorum étant atteint, les élus présents sont invités à se prononcer sur les points suivants :

RÉSULTATS DES DÉLIBÉRATIONS DU 06 NOVEMBRE 2023

- **2023-048 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19/09/2023.**

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès-Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès-Verbal du 19 Septembre 2023 est approuvé à : 0 voix Contre, 0 abstention et 13 voix Pour.

- **2023-049 : DON Sapeurs Lipopette**

M le Maire donne la parole à Mme Czapek en charge de cette demande.

Le Conseil Municipal,

Vu l'intérêt général,

Après en avoir délibéré, à 0 contre, 0 abstention et 13 Pour :

Décide de faire un don de 150 € à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour l'achat de peluches Pompy®

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget Primitif 2023

- **2023-050 : Projets de travaux 2024 et devis**

M le Maire donne la parole à Mme Czapek qui rend compte des travaux 2023 réalisés et de ceux inscrits pour 2024 sous réserve que les crédits 2024 le permettent, tels que : remplacement des luminaires école et mairie énergivores par des LED, éclairage solaire du City Stade, éclairage stade de foot plus économique, remplacement des dernières lanternes d'éclairage public en LED, remplacement de 7 poteaux d'incendie plus aux normes avec installation d'une réserve d'eau au Grand Village, de la réfection de voirie et la rénovation du chevet et de la nef de l'église après étude de sol.

- **2023-051 : Sollicitation subvention 2024 auprès du Département – FDSR 2024**

M le Maire informe que le Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) destiné aux communes de moins de 2000 habitants est reconduit pour 2024.

Vu les opérations d'investissement éligibles en 2024

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 13 voix Pour.

Accepte de déposer le projet 2024 de rénovation du chevet et pignon de la nef de l'Église sous réserve que l'étude de sol puisse être réalisée très prochainement et avant le 15 décembre, à défaut un dossier pour « Réfection de la voirie communale » sera déposé.

Accepte de solliciter au titre de l'année 2024 le Fonds Départemental de Solidarité Rurale FDSR au titre de l'enveloppe « socle » dont 20% seront financés sur les fonds propres de la commune.

Autorise M le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de fonds ainsi que les devis correspondants.

Dit que les crédits nécessaires devront être inscrits au BP2024.

- **2023-052 : Sollicitation subvention 2024 auprès de l'Etat – DETR**

Vu les opérations d'investissement éligibles à l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 et notamment la Défense Incendie subventionnée à hauteur de 60% du HT.

Vu le rapport technique du SDIS en date du 30 mai 2023 concernant la DP03722123H0001 de Mme Cécile Perrin de la ferme de la Pyramide.

Vu le devis Citerneo DE2338419-1 du 10/11/2023 d'un montant HT de 7 919.81 € avec l'option désherbage.

Vu le devis Juhel DE2300070 d'un montant HT de 1 810.68 € pour 30 M3 de sable en sous couche.

Vu le rapport de contrôle des hydrants réalisé en 2019 par l'Ets Garcia.

Vu les 7 devis du service Eau et Assainissement de la CCLST d'un montant total HT de 16 574.50 €

Considérant la nécessité d'installer une citerne souple de 320 m3 au Grand Village totalement dépourvu de défense incendie.

Considérant la proposition de Madame Cécile Perrin, agricultrice, de prêter une partie de son terrain privé pour y installer ladite bâche.

Considérant la nécessité de remplacer 7 poteaux incendies sous la norme des 30m3/h minimum autorisés.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 13 voix Pour

Accepte le projet de Défense Incendie au Grand Village et de remplacement des 7 poteaux hors norme.

Accepte de solliciter au titre de l'année 2024 la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'Opération « Défense Incendie 2024 ».

Décide de solliciter 60 % du montant HT des travaux estimés à 26304.99 €, les 40% restant seront financés par les fonds propres de la commune.

Autorise M le Maire à signer les devis correspondant et tous documents afférents à cette demande de subvention.

Charge M le Maire d'établir une convention de mise à disposition et de participation avec Madame Cécile Perrin.

- **2023-053 : Sollicitation subvention 2024 auprès de la CCLST – CRST**

Sous réserve de crédits disponibles dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité territoriale de Loches Sud Touraine, la commune sollicitera une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire via la CCLST pour la poursuite de la mise aux normes de l'éclairage public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix Pour :

- **S'ENGAGE** à élaborer son programme d'action pour la poursuite de la **mise aux normes de l'éclairage public** et à inscrire le budget nécessaire à l'opération au BP2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette demande et à la mise en œuvre de cette décision.

- **2023-054 : Point France Service à Saint-Hippolyte dès Janvier 2024.**

M le Maire informe que lors de sa rencontre avec M le Sous-Préfet celui-ci lui a proposé de devenir une nouvelle commune dépositaire d'un France Service. Mesdames Aubry et Couvida de la Direction Territoriale des supports opérationnels Ouest de La Poste sont venues faire un constat des lieux. La salle de conseil a été retenue pour accueillir une permanence France Service au sein de la mairie de Saint-Hippolyte dès janvier 2024 à raison d'une demi-journée par semaine, définie pour les vendredis matin de 9h à 12h. Ces permanences seront tenues par un facteur formé « France Services ».

Les matériels mobiliers et informatiques seront mis à disposition par La Poste.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h20.

Saint-Hippolyte, le 06/11/2023

**Le Maire,
Patrick PASQUIER**

**La secrétaire
Marilène CHARTRAIN**



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, representing the signature of the secretary, Marilène Chartrain.